

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2013/68 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin - 214
Propositions financières Budget Primitif 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires en faveur du tourisme exposées dans le rapport et traduites dans le Budget Primitif 2014, à savoir :

- l'inscription d'un crédit de 2 688 000 € au bénéfice de l'Agence de développement touristique (ADT) du Bas-Rhin (mode d'action 2141)
- l'inscription d'une enveloppe de 444 230 € en faveur de diverses associations à vocation touristique (mode d'action 2142)
- l'inscription d'une enveloppe de 1 068 000 € pour l'hébergement touristique et la restauration traditionnelle (mode d'action 2144)
- l'inscription d'une enveloppe de 180 000 € en faveur de divers équipements à vocation touristique (mode d'action 2145).

Il rappelle par ailleurs que conformément à sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011 modifiée, la commission permanente a délégué pour l'attribution des subventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82113-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13